

Réunion du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 24/06/2022

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier, JAMET Jérôme
Dominique GIBERT a donné pouvoir à Thierry CHARRET / **formant la majorité des membres en exercice.**

Mme DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Excusé : GIBERT Dominique (a donné pouvoir)

Registre des délibérations : n°27/2022

Motion pour l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution

La municipalité de Chazemais a fait de 2022 une année pour les droits des femmes et en ce sens, a souhaité baptiser son école du nom d'Hubertine AUCLERT, née à Saint-Priest-en-Murat, pionnière de l'égalité femme homme, militante féministe avant-gardiste.

C'est donc avec effroi que la commune a pris connaissance de la décision de la cour suprême des Etats-Unis autorisant les Etats à interdire l'I.V.G.

Cette vision du monde d'un autre âge démontre qu'en matière de droits des femmes nul n'est jamais acquis. Rien aujourd'hui ne garantit que la France puisse connaître un jour une pareille décision.

C'est pourquoi jugeant que le droit des femmes à disposer de leur corps doit être inaliénable, le Conseil Municipal de Chazemais soutient à **l'unanimité** la proposition de nombre de député.e.s demandant à ce que le droit à l'avortement soit inscrit dans notre Constitution.

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 5 juillet 2022

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

